

Liberté religieuse et liberté de conscience

Author : Riposte Catholique

Categories : [Messages du Pape](#)

Date : 4 novembre 2009

Il est bien connu que la question de la liberté religieuse est l'une des plus problématiques du magistère conciliaire et post-conciliaire (Vatican II parlant de la liberté religieuse comme d'un droit naturel de l'homme, alors que cette liberté était traditionnellement considérée soit comme un droit afférent à l'unique vraie religion, soit comme une tolérance pour éviter des maux plus grands comme la discorde civile).

En ce domaine, malheureusement, le magistère n'a pas (pas encore?) suggéré de pistes sérieuses pour une "herméneutique de continuité".

L'une des pistes envisageables serait de dire que les papes antérieurs, condamnant solennellement la liberté de conscience (Grégoire XVI parlait de cette dernière comme d'un délire...) ne visaient pas la même chose que ce dont parle Vatican II lorsqu'il évoque la liberté religieuse.

C'est fort possible. Mais, recevant le 29 octobre dernier l'ambassadeur d'Iran venu présenter ses lettres de créance, Benoît XVI (que l'on peut difficilement suspecter de prendre un mot pour un autre!) a déclaré:
"La liberté religieuse et la liberté de conscience tiennent une place fondamentale, car elles sont à la source des autres libertés."

Si la liberté religieuse était bonne et la liberté de conscience mauvaise, il est clair que le Pape aurait parlé autrement.

Cela ne signifie pas nécessairement que les efforts pour concilier l'enseignement de Vatican II avec la Tradition antérieure sont voués à l'échec (d'autant moins que ce texte à l'ambassadeur d'Iran n'est évidemment pas un acte du magistère), mais il est probable que, sur la question de la liberté religieuse, il faille chercher d'autres pistes que cette distinction (à mon avis très réelle, mais pas nécessairement pertinente pour ce débat).